

Délit d'entrave : Mme Rossignol désinforme sur l'interruption médicale de grossesse

Alors que s'ouvre le débat au Parlement sur la proposition de loi relative au nouveau délit d'entrave à l'avortement, la Fondation Jérôme Lejeune alerte sur la portée de cette disposition. Le texte est précis : « *soit en diffusant ou en transmettant par tout moyen, notamment par des moyens de communication au public par voie électronique* ».

Alors que s'ouvre le débat au Parlement sur la proposition de loi relative au nouveau délit d'entrave à l'avortement, la Fondation Jérôme Lejeune alerte sur la portée de cette disposition. Le texte est précis : « *soit en diffusant ou en transmettant par tout moyen, notamment par des moyens de communication au public par voie électronique* ».

Le nouveau délit d'entrave s'étend à l'ensemble des moyens de communication, y compris les supports écrits. L'intention est claire non seulement dans le texte du groupe socialiste, mais aussi dans la présentation de l'enjeu par le gouvernement lui-même. Ainsi madame Rossignol ce matin sur France Info a cité le Manuel bioéthique des jeunes de la Fondation Jérôme Lejeune comme un « exemple » de désinformation sur l'avortement.

La couverture du manuel représente un fœtus disant : « *Je vous signale que d'ici, j'entends tout. Donc, arrêtez de dire que je ne suis pas vivant !* ». Madame Rossignol prétend que c'est un « mensonge », puisque le délai de l'avortement est de 12 semaines et que l'ouïe du fœtus se développe à 6 mois de grossesse.

Cette accusation de Mme Rossignol concernant la couverture du manuel de la Fondation véhicule une désinformation. En effet, contrairement à ce que laisse entendre la ministre, l'avortement ne recouvre pas uniquement l'interruption volontaire de grossesse (possible jusqu'à la 12ème semaine de développement du fœtus) : il désigne aussi **l'interruption médicale de grossesse (possible jusqu'à la veille de l'accouchement)**.

Cette déclaration qui jette un voile sur une partie de la vérité contribue à laisser nos concitoyens dans l'ignorance. La Fondation est d'autant plus interpellée par l'enjeu de l'interruption médicale de grossesse qu'elle conduit à l'élimination de 96 % des enfants détectés trisomiques avant leur naissance.

Jean-Marie Le Méné, président de la Fondation Jérôme Lejeune rappelle qu'en l'occurrence « **l'avortement rend mortelle une pathologie qui ne l'est pas.** » Et que **cette réalité-là est aussi pudiquement voilée.**

Contact presse : Olivier Ruisseau
oruisseau@fondationlejeune.org